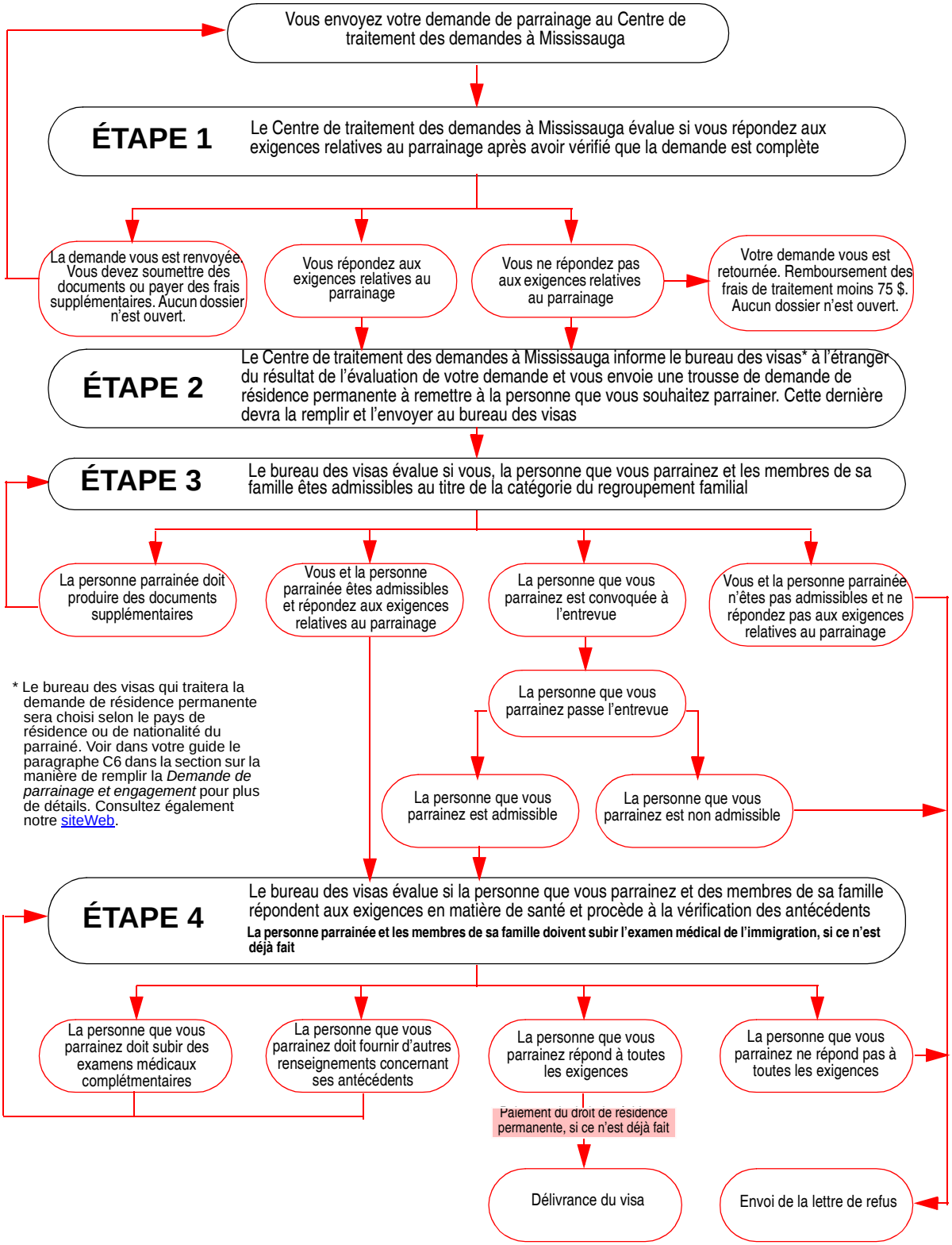
Vous envoyez votre demande de parrainage au Centre de traitement des demandes à Mississauga
ÉTAPE 1
Le Centre de traitement des demandes à Mississauga évalue si vous répondez aux exigences relatives au parrainage après avoir vérifié que la demande est complète
La demande vous est renvoyée. Vous devez soumettre des documents ou payer des frais supplémentaires. Aucun dossier n'est ouvert.
Vous répondez aux exigences relatives au parrainage
Vous ne répondez pas aux exigences relatives au parrainage
Votre demande vous est retournée. Remboursement des frais de traitement moins 75 $. Aucun dossier n'est ouvert.
ÉTAPE 2
Le Centre de traitement des demandes à Mississauga informe le bureau des visas* à l'étranger du résultat de l'évaluation de votre demande et vous envoie une trousse de demande de résidence permanente à remettre à la personne que vous souhaitez parrainer. Cette dernière devra la remplir et l'envoyer au bureau des visas
ÉTAPE 3
Le bureau des visas évalue si vous, la personne que vous parrainez et les membres de sa famille êtes admissibles au titre de la catégorie du regroupement familial
La personne parrainée doit produire des documents supplémentaires
Vous et la personne parrainée êtes admissibles et répondez aux exigences relatives au parrainage
La personne que vous parrainez est convoquée à l'entrevue
Vous et la personne parrainée n'êtes pas admissibles et ne répondez pas aux exigences relatives au parrainage
* Le bureau des visas qui traitera la demande de résidence permanente sera choisi selon le pays de résidence ou de nationalité du parrainé. Voir dans votre guide le paragraphe C6 dans la section sur la manière de remplir la Demande de parrainage et engagement pour plus de détails. Consultez également notre siteWeb.
La personne que vous parrainez passe l'entrevue
La personne que vous parrainez est admissible
La personne que vous parrainez est non admissible
ÉTAPE 4
Le bureau des visas évalue si la personne que vous parrainez et des membres de sa famille répondent aux exigences en matière de santé et procède à la vérification des antécédents
La personne parrainée et les membres de sa famille doivent subir l'examen médical de l'immigration, si ce n'est déjà fait
La personne que vous parrainez doit subir des examens médicaux complétmentaires
La personne que vous parrainez doit fournir d'autres renseignements concernant ses antécédents
La personne que vous parrainez répond à toutes les exigences
La personne que vous parrainez ne répond pas à toutes les exigences
Paiement du droit de résidence permanente, si ce n'est déjà fait
Délivrance du visa
Envoi de la lettre de refus